

Dossier de demande de subvention des associations

Année 2019

La Communauté de communes de l'île d'Oléron depuis sa création favorise la vie locale et les activités associatives, par le versement de subventions mais aussi par la remise de coupes et lots divers.

Conformément aux objectifs de l'Agenda 21, la Communauté de communes privilégie les associations qui valorisent une organisation de leur projet compatible avec une démarche de développement durable sous ses aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Le dossier de demande de subvention 2019 comporte un tableau d'évaluation de la démarche éco-responsable de votre association qui doit vous permettre de faire un état des lieux de vos pratiques actuelles et de valoriser vos efforts en matière de **réduction des déchets, de déplacements, d'accessibilité et de consommation locale**. Ce tableau est fait de propositions d'actions, chaque association est libre de proposer de nouvelles formules permettant d'atteindre ces objectifs. **20 % de la subvention allouée sont soumis au respect d'une démarche éco-responsable.**

Si votre demande de subvention concerne votre budget de fonctionnement, les actions marquées en grisé dans le tableau d'évaluation sont à privilégier.

Pour réduire les déchets et accompagner les organisateurs de manifestation, la Communauté de communes a investi dans des **gobelets réutilisables et des kits éco-manifestation** mis à disposition gratuitement des associations. Le formulaire de demande est téléchargeable sur www.cdc-oleron.com

Dans le contexte actuel de la baisse des dotations de l'Etat, les collectivités locales sont contraintes de réduire leur budget et de reporter certains projets. Aussi, il convient que les associations bénéficiant de subventions publiques participent à cet effort d'économies financières.

Pour rappel, La Communauté de communes se réserve le droit de ne pas pérenniser les subventions d'une année sur l'autre pour favoriser l'émergence de nouveaux projets.

La demande de subvention est à compléter et à nous transmettre pour le 31 janvier 2019 au plus tard

Le règlement d'attribution des subventions est disponible sur le site internet de la Communauté de communes.
Les dossiers de demande de subvention 2018 doivent être soldés.
Aucune demande ne sera examinée si le dossier n'est pas complet.

Les documents à fournir :

1. Fiche de présentation de votre association
2. Description du projet associatif de l'association ou de l'action spécifiquement projetée
3. Bilan financier de l'association au 31 décembre 2018 et **le solde général de tous les comptes**
4. Budget prévisionnel général de votre association + Budget prévisionnel de l'action qui fait l'objet de la demande de subvention
5. Tableau d'évaluation de la démarche éco-responsable de votre association
6. Attestation sur l'honneur
7. Les derniers statuts approuvés
8. Un relevé d'Identité Bancaire ou Postal
9. Règlement d'attribution signé et approuvé

Après le dépôt du dossier

Votre demande sera examinée par les commissions compétentes. **Une réponse à votre demande (refus ou attribution) vous sera notifiée après le vote du budget général de la Communauté de communes.** Le montant de la subvention allouée est susceptible d'être recalculée selon le bilan financier et moral présenté.

La signature d'une convention ou d'une charte de développement durable peut être proposée à l'association lors de la notification de sa subvention. Le non-respect des termes de la convention ou de la charte pourra remettre en cause le versement de la subvention.

**Dossier de demande de subvention des associations 2019
à remettre complet avec le budget prévisionnel
et le tableau d'évaluation de la démarche éco-responsable**

Identification de votre association

Nom de votre association :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Numéro SIRET obligatoire :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité : Courriel :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom :

Qualité : Courriel :

Composition du bureau et du conseil d'administration à la date de la demande :

Moyens humains de l'association : Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée.

Nombre total de salariés permanents :	Bénévoles :
Salariés en CDI : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Salarié en CDD : <input type="text"/>	
Équivalent temps plein : <input type="text"/>	

Partenariats existants ou à développer avec les acteurs locaux (associations, écoles, autres...)

Objet de votre association et actions principales :

Objet de la demande de subvention:

Subvention de fonctionnement

Budget global de l'année :

Montant de la demande de subvention :

ou

Subvention pour un projet précis

Budget de l'action :

Montant de la demande de subvention :

Description:

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :

Lieu(x) de réalisation :

Date de mise en œuvre prévue :

Budget Prévisionnel 2019 de l'association

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN EUROS
Achats		Ressources propres	
Prestations de services		Subventions demandées :	
Matières et fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Services extérieurs		Région(s)	
Locations		Département(s)	
Entretien		Communes(s)	
Assurances			
		CdC	
Autres services extérieurs		Pays	
Honoraires		Autre	
Publicité		Bénévolat	
Déplacements, missions		Mécénats/Dons	
Charges de personnel (3)		ASP (emploi aidés)	
Salaires et charges			
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux			
Coût total du projet			
Emplois des contributions volontaires en nature		Ressources indirectes affectées	
		Total des recettes	
Secours en nature		Contributions volontaire en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole		Prestations en nature	
		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes professionnel ? Oui Non

- (1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros. (
- (3) Indiquer les dépenses réellement engagées.

Budget prévisionnel 2019 de l'action projetée

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
Achats		Ressources propres	
Prestations de services		Subventions demandées :	
Matières et fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Services extérieurs		Région(s)	
Locations		Département(s)	
Entretien		Communes(s)	
Assurances			
		CdC	
Autres services extérieurs		Pays	
Honoraires		Autre	
Publicité		Bénévolat	
Déplacements, missions		Mécénats/Dons	
Charges de personnel		ASP (emploi aidés)	
Salaires et charges			
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux			
Coût total du projet			
Emplois des contributions volontaires en nature		Ressources indirectes affectées	
		Total des recettes	
Secours en nature		Contributions volontaire en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole		Prestations en nature	
		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),
représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- **M'engage à mettre en œuvre une démarche éco-responsable des projets de l'association conformément au tableau d'évaluation joint à la demande de subvention ;**

- Demande une subvention de : €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association dont le **RIB ou RIP est joint à ce dossier**.

Fait, le
à

Signature

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

1) IDENTITE DE L'ASSOCIATION

L'association doit avoir son siège sur le territoire de la communauté de communes de l'île d'Oléron ou le projet associatif se dérouler sur l'île d'Oléron

L'association doit exister depuis plus d'un an à la date de dépôt de sa demande (pas d'aide aux associations créées spécifiquement pour un événement)

2) DIMENSION TERRITORIALE DU PROJET – SOUTIEN AUX PROJETS D'ENVERGURE INTERCOMMUNALE

Le projet présenté par l'association doit se dérouler dans le cadre intercommunal oléronais c'est-à-dire soit sur plusieurs communes de l'île d'Oléron, soit avoir une envergure intercommunale.

L'association devra témoigner d'un véritable ancrage territorial par l'existence notamment d'un groupe d'adhérents actifs.

La volonté et la capacité de l'association à mener son projet sur l'ensemble du territoire oléronais, les partenariats réalisés et la mobilisation des acteurs locaux seront particulièrement observés.

Des projets se déroulant à l'extérieur du territoire oléronais pourront être soutenus s'ils participent à la valorisation de l'île d'Oléron.

3) DOMAINES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes peut subventionner tout projet entrant dans ses domaines de compétences définis par ses statuts et dans la définition de l'intérêt communautaire : domaines social, culturel, patrimonial, enfance jeunesse, environnemental. Cependant, les projets du secteur social, ceux à destination de la population locale, et les projets de valorisation du territoire oléronais seront soutenus en priorité.

4) SOUTIEN A LA DYNAMIQUE DES NOUVEAUX PROJETS

L'octroi d'une subvention pour une année n'est pas pérenne pour les années suivantes. Les associations pourront être subventionnées une année sur deux pour favoriser l'émergence des nouveaux projets. La Communauté de communes se réserve le droit de ne pas octroyer de subvention même si le dossier est réputé complet et conforme aux domaines d'actions décrits.

5) CRITERES ADMINISTRATIFS

La complétude du dossier à la date limite du dépôt sera particulièrement observée.

6) CRITERES EN FAVEUR D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'élaboration de son Agenda 21, la Communauté de communes privilégie les associations qui portent un projet compatible avec une démarche de développement durable sous ses aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels telle que par exemple :

La gestion des déchets produits,

Le choix de matériaux et outils de communication éco-conçus,

La gestion des déplacements (par la limitation des déplacements et valorisation du covoiturage)

L'accessibilité du projet à tout public – personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes défavorisées,

Les retombées économiques locales, la préférence des circuits économiques courts.

7) PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention allouée est un montant plafond susceptible d'être recalculée selon le bilan financier et moral présenté.

8) COMMUNICATION

Dans le cadre des manifestations et des événements ponctuels, la communication autour du projet devra être diffusée sur l'ensemble du territoire oléronais et devra valoriser la participation de la Communauté de communes.

A cette fin, une information par courrier électronique doit être réalisée systématiquement à destination de la Communauté de communes, des mairies, des services culturels, des foyers ruraux, des associations à caractère social, des écoles et collèges, des offices de tourisme, et toute autre structure en fonction de la thématique du projet.

Un dossier de presse composé d'un communiqué de presse, d'une présentation du projet, du plan de financement, et d'illustrations devra être transmis à la Communauté de communes au moins deux semaines avant l'événement.

9) CONVENTION

La signature d'une convention reprenant les termes du présent règlement pourra être proposée à l'association lors de la notification de sa subvention. Le non-respect des termes de la convention pourra remettre en cause le versement de la subvention.

Vu en bureau communautaire le 10-12-2014

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

--

ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE DE

Nom de l'association :

Objet / Manifestation :

Auriez-vous besoin d'un accompagnement à la démarche éco-responsable ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	A nous retourner après la manifestation
Actions en faveur du développement durable	Par Oui / Non Ou donner des précisions sur les actions prévues
	Liste des actions réalisées

Pour les demandes de subvention au budget de fonctionnement des associations, les actions marquées en grisé dans le tableau d'évaluation sont à privilégier.

Objectif 1 : Être attentif à l'impact local de son action / manifestation

Utiliser des toilettes sèches plutôt que des toilettes chimiques.

Favoriser l'alimentation et les boissons issues de circuits courts, de productions locales ou « faite maison ». Favoriser les produits de saison

Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable

Objectif 2 : Réduire et optimiser ses déplacements

Inciter les visiteurs au covoiturage (en mentionnant les sites internet spécialisés <http://www.covoiturage.fr/>) et aux déplacements alternatifs (vélo, marche) ou organiser des navettes groupées

Pratiquer les déplacements collectifs pour les bénévoles et les intervenants

Faire la promotion des modes doux et du covoiturage sur les supports de communication

Prévoir une compensation carbone¹ des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

Nombres de personnes déplacées

Nombre d'inscrits sur <http://www.covoiturage.fr/>:

¹ Compensation carbone : à partir du calcul de CO2 notamment émis pour acheminer les participants ou organisateurs de la manifestation, une cotisation permet de financer une association ou une ONG réalisant un projet œuvrant en faveur d'une réduction globale de CO2 (développement des énergies renouvelables, développement local dans les pays du Sud, reforestation, etc) Voir www.actioncarbone.org

Objectif 3 : Rendre la manifestation accessible aux personnes à mobilité réduite, aux jeunes, aux personnes défavorisées

Favoriser l'accès aux personnes handicapées (caillebotis, porteurs...)

Site accessible? Si non, autre site envisagé ou aménagements réalisés :

Prévoir des tarifs adaptés aux jeunes, aux personnes défavorisées, etc.

Nombre de personnes concernées

Proposer des entrées gratuites via des associations locales à but social en contactant les CCAS		Nombre de personnes concernées <input type="text"/>
Objectif 4 : Choisir des matériaux et des outils de communication respectueux de l'environnement		
Favoriser les supports de communication dématérialisés : radios, site internet, réseaux sociaux, e-mailing, vidéo, panneaux d'information électroniques Ex : proposer une actualité sur le site internet de la Communauté de communes		
Favoriser en interne ou chez l'imprimeur le papier recyclé ou labélisé PEFC ou FSC, utiliser une encre végétale, et privilégier les imprimeurs labélisés Imprim'vert		
Réaliser un suivi des stocks (affiches, flyers, ..) d'une année sur l'autre pour mieux gérer le nombre d'impressions	Nombre de prospectus et affiches prévus :	Nombre de prospectus et d'affiches restants:
Bannir l'affichage sauvage pour une utilisation des panneaux municipaux et/ou des panneaux électroniques.		
Réutiliser les supports de communication d'une année sur l'autre.		
Objectif 5 : Gérer et prévenir ses déchets		
Sensibiliser et former les intervenants et les bénévoles à une gestion appropriée des déchets avec les services de la Régie Oléron Déchets en identifiant 2 bénévoles référents à la gestion et à la réduction des déchets		Date et déroulé de la rencontre avec les services de la Régie déchets : <input type="text"/> nom, prénom, « poste » : <input type="text"/>
Mettre en place le tri et garantir l'accès et la compréhension par une signalétique Ex : utilisation des kits de tri des éco-manifestation		Nombre de sacs noirs (volume de déchets, poids, etc.) : <input type="text"/> Nombre de kit(s) de tri emprunté(s) : Pistes d'amélioration envisagées : <input type="text"/>
Utiliser de la vaisselle réutilisable et prévoir son lavage (gobelets, assiettes, couverts..). Ex : gobelets lavables, vaisselle prêtée par l'association OCEAN, location vaisselle et nappes de APO, utiliser les lave-vaisselle des services communaux		Nombre de gobelets/vaisselle empruntés : <input type="text"/> Fournisseur(s) : <input type="text"/>
Avoir recours à l'eau du robinet plutôt que l'eau minérale en bouteilles. Ex : utiliser des jerricans alimentaires ou des pichets		
Assurer le nettoyage du site et la bonne élimination des déchets.		
Réutiliser les objets qui peuvent l'être (décor, panneaux, mobilier...) d'une année sur l'autre.		